

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Informations générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

66286

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : **9055**

Société : **RAM**

Actif

Pensionné(e)

Autre

Nom & Prénom : **MORABBI Mohamed**

Date de naissance : **04/09/1966**

Adresse : **Bd ALLASSANE Lot SIDI ABOU HAMMOUD**

Tél. : **0660717372**

Total des frais engagés : **184,00** Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

**0523321419-GSM 0661182
D'obligation au Foyer de l'Anus
Spécialiste des Maladies de l'Appareil
DU NOURDINE MALLOU**

Date de consultation :/...../.....

Nom et prénom du malade : **Karim HAKIM** Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : **Infection digestive**

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : **RAM 2021**

Signature de l'adhérent(e) :

**MUPRAS
ACCUEIL 2021**

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

1. MOUTIINE MARIAM
SPECIALE DES MATERIAUX
D'OBSTETRIQUE ET GYNECOLOGIE
15, D523-21-182700
1990-01-26
b) et signature du Médecin
stant le Paiement des Actes

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE PONT BLONDIN Dr. LALI KOUBAA Plage Titel 248 Bis C.R. El Mansourie Ben Slimane - Tel /Fax : 05 23 30 30 18 RC Mohammedia 5704 - Patente N° 39941500 ICE : 000418675000029	01 02 2011	1842,00 PHARMACIE PONT BLONDIN DR. LALI KOUBAA Plage Titel 248 Bis C.R. El Mansourie Ben Slimane - Tel /Fax : 05 23 30 30 18 RC Mohammedia 5704 - Patente N° 39941500 ICE : 000418675000029

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan.

Le : 23 Fevr 2021

ORDONNANCE

KARAMI HAKIMA

① Dus pectoralis

15 x 3

122.30

② Diclofenac

15



③ Hycine

2 x 3

2

Centre Médical MALLOUK

Spécialiste des Appareils

100, Avenue de l'Algérie

BP 1000 - 1000 Tunis - Tunisie

Tél: 71 22 22 22 - Fax: 71 22 22 23